

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	8
Absent	0
Votants par procuration	3
Votants	11

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

*Etaient présents :*

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

*Étaient excusés :*

Madame Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Madame Fabienne MANDEVILLE
Monsieur Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Madame Arlette LECACHEUR
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX	qui donne pouvoir à	Madame Julie GILBERT D'HALLUIN

Délibération n° : D.09/04.2025  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Budget Primitif 2025

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 09.04.2025

**Délibération n° :** D.09/04.2025  
**Objet :** Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Budget Primitif 2025

Lors de sa séance du 11 mars 2025, le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités pour 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2025, budget équilibré en dépenses et en recettes

La présente délibération a pour objet de présenter au Conseil d'Administration les grandes lignes du Budget Primitif du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités pour 2025 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration du 11 mars 2025 (D.01/03.2025),

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2025 du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités, annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration est invité :

- à adopter le Budget Primitif 2025 du C.C.A.S. qui s'établit en équilibre :
  - en section d'investissement à 70 744,45 €
  - en section de fonctionnement à 1 152 174,60 €

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>
--

<b>- RECETTES :</b>	<b><u>EUROS</u></b>
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	502,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 250,00
Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté	60 992,45
<b>* Total des recettes de la section d'investissement :</b>	<b>70 744,45 €</b>
<b>- DEPENSES :</b>	<b><u>EUROS</u></b>
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	68 964,45
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 780,00
<b>* Total des dépenses de la section d'investissement :</b>	<b>70 744,45 €</b>

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 09.04.2025

Délibération n° : D.09/04.2025  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Budget Primitif 2025

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>- RECETTES :</b>		<b><u>EUROS</u></b>
Chapitre 013	Atténuations de charges	500,00
Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	82 900,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	978 083,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 300,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 780,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	86 611,60

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement : 1 152 174,60 €**

<b>- DEPENSES :</b>		<b><u>EUROS</u></b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	256 389,60
Chapitre 012	Charges de personnel	809 575,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	74 760,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 250,00

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 1 152 174,60 €**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 9 VOIX POUR**  
**ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick CIBOIS et Madame Arlette LECACHEUR)**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités



Christine DÉCHAMPS